

# Le détecteur de fumée : obligatoire pour tous les foyers français

**Obligatoire depuis mars 2015**, le détecteur de fumée est aujourd'hui devenu un allié de taille pour les ménages français et est désormais un accessoire indispensable pour **garantir la sécurité de votre foyer**. Tous les propriétaires doivent installer un détecteur de fumée et vérifier son bon fonctionnement au moment de la location (dans le cas d'un appartement ou d'une maison). En revanche, l'entretien et le remplacement de l'appareil (le cas échéant) reviennent au locataire.



## Pourquoi installer un détecteur de fumée ?

La fonction principale du détecteur de fumée, officiellement appelé détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF), est d'identifier une présence de fumées ou de particules de vapeur dans l'air susceptible de déboucher sur un départ de feu. Son but premier est de faire baisser significativement le nombre d'incendies et de victimes. En moyenne, **250 000 incidents domestiques** sont déclarés **chaque année** aux assurances. De plus, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) estime que les incendies domestiques sont la cause de 460 décès par an et près de 10 000 blessés par an. Cet outil est donc d'une grande importance sachant que le risque de mourir dans un incendie pendant son sommeil est divisé par deux dans les logements qui en sont équipés.



En effet, dès la perception des premières particules de fumée, la sirène se déclenche et ne s'arrête que lorsque toutes les particules ont été évacuées. Le détecteur de fumée installé doit comporter la mention CE. Il doit respecter la norme NF EN 14604, norme qui doit être vérifiée par un laboratoire agréé. Nous vous recommandons fortement [les détecteurs de fumée Ei605 ou Ei605C](#) qui respectent parfaitement les normes européennes et françaises.

## A quel endroit installer un détecteur de fumée ?

Si le logement concerné comporte plusieurs étages, il est conseillé d'installer un détecteur de fumée à chaque étage. En effet, il ne faut pas plus de trois minutes à une pièce en proie aux flammes pour voir sa température ambiante atteindre les 600°C d'où l'importance de détecter le danger le plus rapidement possible. L'idéal étant de fixer l'accessoire dans les couloirs ou le palier desservant les chambres ou les autres pièces de vie (salon par exemple), le plus haut possible au centre du plafond. Dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation, les propriétaires devront également mettre en œuvre des mesures de sécurité contre l'incendie.

### ***Vous n'avez pas encore de détecteur de fumée ?***

Faites la demande sur notre site internet via le formulaire de contact en cliquant ci-dessous.

[Faire une demande](#)